

En 2014, les niveaux moyens de particules en suspension sont globalement en baisse.

Les particules fines sont les polluants avec le principal effet sur la santé des européens : elles ont un impact sur l'appareil cardiovasculaire et respiratoire. En 2014, dans la région PACA, près de 15 000 personnes vivent encore dans une zone dépassant la valeur limite pour les particules PM10 pour la protection de la santé et près de 4 millions vivent dans une zone dépassant la valeur guide annuelle de l'OMS pour les PM10 (20 µg/m³).

2014, une année marquée par un épisode de pollution national

En mars, un épisode de pollution a touché le territoire français et la région PACA n'a pas été épargnée. 9 journées de pollution ont été enregistrées en lien avec les conditions météorologiques stables favorables à l'accumulation de polluants et aux nombreuses sources de pollution ; chauffage, brûlage des déchets verts, trafic routier...

L'année a également enregistré d'autres épisodes de pollution liés aux particules désertiques. Ces épisodes sahariens apportent des particules dans l'air de la région, essentiellement sur la frange littorale. Ces événements ont été observés en avril, mai et novembre 2014.

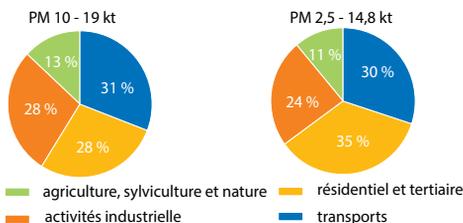


Particules, polluants d'origines multiples

Les particules atmosphériques ont 2 origines :

- naturelle : océans, volcans, feux de végétation, érosion, remise en suspension, particules biologiques.
- anthropique : industrie, transports, secteur résidentiel/tertiaire (chauffage et brûlage des déchets verts).

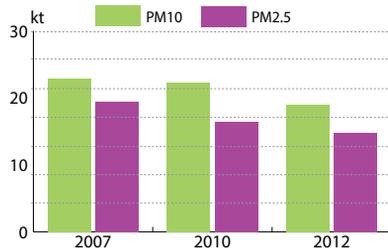
Par ailleurs, une part significative des particules présentes dans l'air ambiant se forment par réactions chimiques dans l'atmosphère, notamment en été. Ce sont les particules dites secondaires.



Répartition des sources d'émissions de PM10 et PM2,5 en PACA, source : inventaire des émissions PACA 2012.

Emissions de particules en baisse

Les émissions de particules fines PM10 et PM2,5 dans l'air sont en baisse.



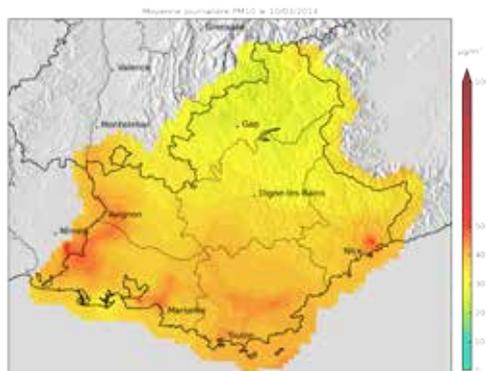
Evolution des émissions de particules fines en PACA

Pollution journalière

La pollution journalière est qualifiée par le nombre de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé. En 2014, dans la région PACA, près de 15 000 personnes vivent dans une zone dépassant la valeur limite pour la protection de la santé relative aux particules fines.

Peu d'épisode de pollution aux particules fines PM10 en PACA en 2014

En 2014, la valeur limite journalière (50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) est respectée pour la première fois dans l'ensemble de la région PACA.



Concentrations moyennes journalières en PM10 le 10 mars 2014 en région PACA



Nombre d'épisodes de pollution en très forte baisse en 2014

L'année 2014 enregistre le nombre d'épisodes de pollution en particules en suspension le plus faible de ces dernières années notamment en lien avec les conditions météorologiques (vent et précipitations) défavorables à l'accumulation de polluants. Le nombre record de jours avec une moyenne en particules PM10 supérieure à 50 µg/m³ a été atteint en 2007 et 2011.



Evolution du nombre de jours avec au moins une concentration en PM10 supérieure à 50 µg/m³ en PACA

Valeurs réglementaires relatives aux particules en suspension pour la protection de la santé :

pollution journalière

- valeur limite journalière : PM10 : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours/an
- valeur guide de l'organisation mondiale pour la santé : PM10 : 50 µg/m³/j à ne pas dépasser plus de 3 jours par an ; PM2.5 : 25 µg/m³/j à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

pollution annuelle

- valeur limite annuelle : PM10 : 40 µg/m³ en moyenne sur un an ; PM2.5 : 25 µg/m³ en moyenne sur 3 ans
- objectif de qualité : PM10 : 30 µg/m³/an
- valeur guide de l'organisation mondiale pour la santé : PM10 : 20 µg/m³/an ; PM2.5 : 10 µg/m³/an

Pollution annuelle

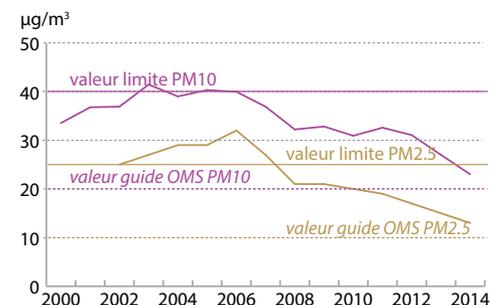
La pollution annuelle est qualifiée par la valeur limite annuelle et par l'objectif de qualité pour la protection de la santé.

Niveau de fond de particules en suspension en baisse depuis 10 ans

Les concentrations en particules fines sont en baisse depuis les années 2000. Cette tendance se confirme en 2014, ce qui n'exclut pas des situations localement dégradées. Les conditions météorologiques de 2014 (pluie et vent) étaient favorables à la dispersion des polluants. En 2014, en région PACA, les valeurs limites annuelles en PM10 et PM2.5 et l'objectif de qualité des PM10 sont majoritairement respectés. Cependant, quelques dépassements sont relevés ponctuellement au niveau des grands axes routiers et des centres villes. Les valeurs guides de l'OMS, plus contraignantes, ne sont majoritairement pas respectées.



Carte régionale de la pollution annuelle 2014 en PM10

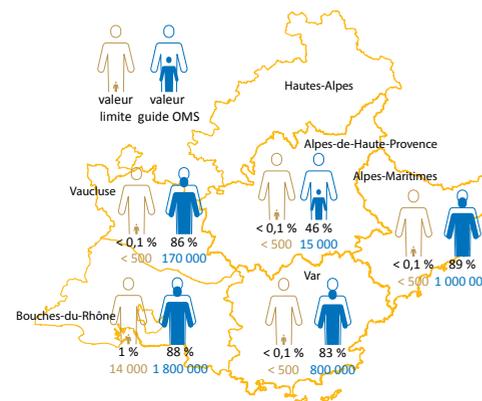


Evolution des concentrations en moyennes annuelles des PM10 et PM2.5 en région PACA

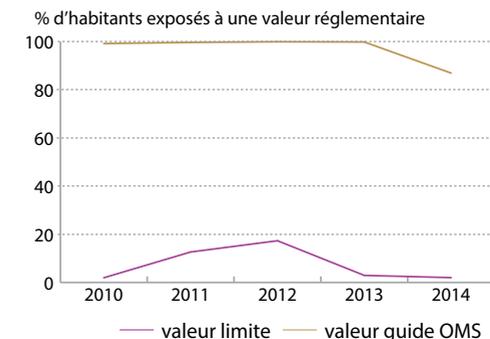
Exposition des populations

Les populations les plus exposées vivent dans les centres urbains, proches des grands axes routiers ou à proximité des sites industriels. Dans les territoires alpins, les populations sont moins exposées que dans le reste de la région. Cependant, la part du chauffage au bois dans les émissions de particules est en hausse.

Malgré la baisse des niveaux de PM10, la valeur guide de l'OMS n'est pas respectée en 2014 pour plus de 3 760 000 habitants, soit 89 % de la population régionale.



Pourcentage et nombre de personnes exposées à un dépassement de valeur réglementaire en 2014

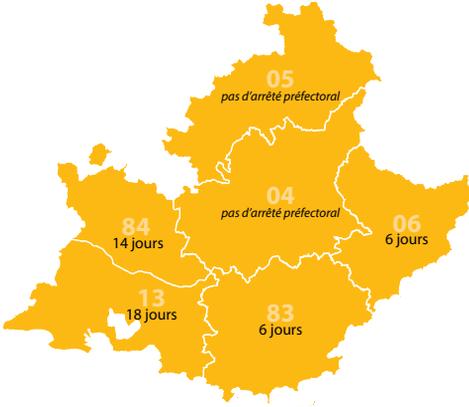


Evolution du pourcentage de personnes exposées à un dépassement de valeur réglementaire

20 procédures préfectorales

20 procédures préfectorales ont été déclenchées en 2014 en région PACA, dont près de la moitié en mars au cours de l'épisode national de pollution atmosphérique par les particules fines (voir page 1).

La procédure d'alerte a été activée une fois dans le Vaucluse.



Nombre de jours de procédures préfectorales activées en 2014 par département.

Déclenchement des procédures par délégation

En cas de constat ou de prévision de dépassement des seuils réglementaires, Air PACA a délégué au Préfet pour transmettre l'information dans le cadre de procédures préfectorales d'information-recommandations ou d'alerte.

L'arrêté inter-préfectoral relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant est en cours de révision pour intégrer les évolutions de l'arrêté ministériel du 26 mars 2014. Cet arrêté redéfinit les critères de déclenchement, basés principalement sur la prévision de dépassement de seuils réglementaires pour une surface ou une population concernées. Il propose aussi les recommandations et mesures de réduction des émissions à mettre en place par grand secteur d'activité.

Pour anticiper la mise en œuvre de cet arrêté, Air PACA propose, en accord avec la DREAL, depuis février 2014 un nouveau communiqué d'information multipolluants comprenant :

- les procédures préfectorales en cours ou prévues pour le lendemain,
- des recommandations sanitaires et comportementales.

Plus d'informations, site Internet de la DREAL PACA : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Vous pouvez recevoir par e-mail :

- le bulletin quotidien et/ou hebdomadaire de la qualité de l'air,
- le déclenchement d'épisode de pollution

en vous abonnant à l'adresse : airpaca.org, rubrique : Restez informé

contact.air@airpaca.org

www.airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06